

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Etaient présents** : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, MELY Arthur, SCHMITT Jean-Dominique, LOSSON Michaël, PERREIN Alain, HOFFMANN Fabienne, MARTIN Christopher et RUPPERT Virginie.

**Etaient absents** : BIBET Laurent, excusé.

Monsieur KELSEN Alan a été désigné secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

#### **1 – P.L.U**

A Gondreville, un bâtiment commercial existant n'apparaît pas sur le règlement graphique du PLU de la commune se situant en zone NJ (parcelle n°0042) et la destination de ce bâtiment ne peut être modifiée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de transférer l'emprise du bâtiment en zone Ud dès la révision du PLU afin de rectifier cette erreur.

#### **2 – MACHINE A PIZZA - GONDREVILLE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'installation d'une machine à pizza à Gondreville dans la « Rue de Metz » par Maggic Pizza de Boulay. Les charges de consommation électrique et de la location du compteur seront à la charge de l'entreprise.

#### **3 – CDG 57 – RGPD**

Après exposé du Maire, le conseil municipal refuse l'adhésion à la mission « RGPD » du Centre de Gestion de la Moselle. La commune ayant déjà un contrat pour la protection des données avec la société JVS Mairistem dans le logiciel Cloud.

#### **4 – CUBI VERT**

Après exposé du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de déplacer les cubi-vert du terrain communal près du NRO pour des raisons de sécurité et afin d'éviter les passages de camion sur le chemin d'accès au terrain.

Le conseil municipal mandate le Maire pour demander les autorisations nécessaires afin de créer une sortie sur la Route Départementale au niveau du NRO.

#### **5 – ENROBE – RUE DES JARDINS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise STRADEST de Hauconcourt pour un montant de 5187.50 euros HT soit 6 225 euros TTC concernant la fourniture et mise en œuvre d'enrobés dans le « Rue des Jardins ».

#### **6 – SUBVENTION – ECLAIRAGE PUBLIQUE**

La commune souhaite optimiser l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer les niveaux d'éclairage. Il comprend :

➤ Fourniture et pose de 140 luminaires technologie LED.

➤ Mise en conformité d'une armoire électrique vétuste

➤ Mise en place de 6 horloges astronomiques

Accompagnée de son AMO, MATEC; la commune va procéder à la sélection des entreprises sur la base d'un rapport d'étude (équivalent à un programme de travaux).

Ce dernier permet l'estimation ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT) :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant
<b>Travaux</b>	<b>95 700,00 €</b>	ETAT - DETR DSIL 2020 tranche 1 (accordée)	8,9 %	8 549,22
<i>Dont VRY</i>	70 700,00 €	ETAT - DETR DSIL 2022 tranche 2	31,1%	29 730,00
<i>Dont GONDREVILLE</i>	25 000,00 €	CD 57 - AMBITION MOSELLE VRY	22,2%	21 210,00
		CD 57 - AMBITION MOSELLE GONDREVILLE	7,8 %	7 500,00
		Reste à charge de la collectivité (emprunt)	30%	28 710,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 700,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>95 700,00 €</b>

Des certificats d'économie d'énergie (CEE) pourront également être sollicités.

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus.
- Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Le conseil municipal autorise également le Maire à demander des subventions pour les jeux à Gondreville et pour le remplacement de la chaudière à la mairie.

## **7 – REMBOURSEMENT ACHAT MATERIEL**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser Monsieur Alain PERREIN pour l'achat de vis à bois chez BRICOZOR pour un montant de 126.40 euros TTC.

## **8 – DIVERS**

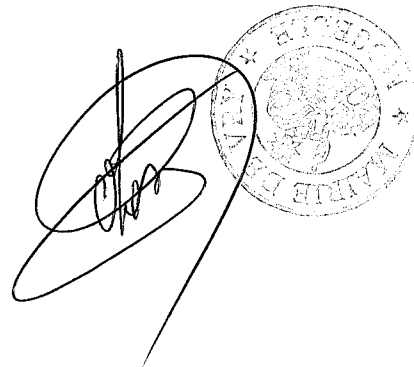
Le Maire informe :

- du devis de nettoyage des fientes de pigeon dans le clocher de l'église par l'entreprise RODEN pour un montant de 480 euros TTC.
- aucun parrainage de candidatures pour les élections Présidentielles.
- organisation d'un pot de l'amitié pour les nouveaux arrivants.
- Le repas des seniors 2022 aura lieu le 13 mars 2022 à la salle de Sainte-Barbe.
- demande à la CCHCPP la prise en charge du transport scolaire méridien à la rentrée 2022 dans le cadre de leur compétence mobilité.
- enlèvement d'une voiture brûlée à Gondreville.
- problème de visibilité à l'intersection en venant de Hayes vers Vry à cause du panneau. Un courrier est en cours de rédaction à la DDT et à la Sécurité Routière.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.**

**Le Maire,**

**Dominique MAST**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'DM', written over a circular official stamp. The stamp is from the commune of Sainte-Barbe, Moselle, and contains the text 'COMMUNE DE SAINTE-BARBE' and 'MOSELLE' around a central emblem.